

## compte-rendu du jury - session 2019 épreuve admissibilité du CAFFA

Laurent Chardon  
rapporteur du jury du CAFFA  
IA-IPR & DAFPEN  
mars 2019

"Compte rendu" versus "rapport de jury" :

Nous n'aurons pas la prétention de rédiger un "*rapport de jury*" considérant le faible nombre de candidats pour la Nouvelle-Calédonie. En effet à la session septembre 2018, les membres des jurys de l'épreuve orale d'admissibilité n'ont interrogé que 23 candidats et 17 à la session de mars 2019. Si nous comparons ces données avec le nombre de candidats qui se présentent chaque année dans les différentes académies métropolitaines, il nous a paru difficile de prétendre à écrire un "*rapport de jury*" avec le modeste recul que nous avons pu cumuler sur l'évaluation de la première partie de cette certification de formateur académique.

Cette précaution étant posée, il nous a semblé opportun à l'issue de cette deuxième session et devant le nombre de questions suscitées à l'issue des épreuves, de proposer quelques remarques et pistes de réflexion à l'attention des futurs candidats sur les attendus du jury, et en même temps d'accompagner dans leur projet les enseignants qui n'ont pas été admissibles à cette session.

Des attentes qui semblent parfois divergentes :

Lors de la première session, le vivier des candidats était principalement composé de *chargés de mission d'inspection*, de *formateurs disciplinaires* qui œuvrent en étroite collaboration avec l'inspection pédagogique, de *professeurs formateurs* associés à l'ESPE, etc ... Leur expérience de formateur de formateurs était avérée, consolidée et nourrie par un parcours et un recul construit dans le temps.

Le profil des candidats de la session 2019 a été naturellement plus éclectique. Quelques-uns ont pu faire preuve d'un réel engagement dans un processus de formation d'adultes tandis que d'autres ne pouvaient justifier que d'une expérience plus modeste dans la formation continue ou l'accompagnement de leurs pairs.

Ainsi le jury a parfois été mal à l'aise face à des enseignants qui exposaient avec une fierté toute justifiée une carrière professionnelle remarquable, et pour lesquels il est nécessaire de rappeler que la phase d'admissibilité du certificat d'aptitude aux fonctions de formateur académique est avant tout un temps de **repérage** de professionnels de l'enseignement qui s'inscrivent dans une démarche de montée en compétences, avec pour ambition, d'assurer à court terme des fonctions de formateur de formateurs.

Le jury a questionné les candidats dans une perspective de conception et de projection de la formation, leur réflexion étant trop peu souvent étayée par des lectures et des repères théoriques sur "*la formation d'adultes*".

La responsabilité du jury est avant tout de coopter, de repérer lors de la phase d'admissibilité du

CAFFA des enseignants avec de potentielles compétences de formateurs, à consolider, à exercer, etc ..., de futurs formateurs qui auront la mission de former d'autres enseignants.

Il est important de préciser qu'il ne s'agit pas de la cooptation de **formateurs disciplinaires** (cette initiative reste en général de la responsabilité de l'inspection pédagogique), mais bien la **détection** chez de potentiels formateurs, de connaissances transdisciplinaires, de capacités de réflexion sur le système éducatif, d'un rayonnement, donc d'une **envergure académique**.

## Entre exigences & bienveillance :

Le jury est composé de personnels de direction, d'inspecteurs pédagogiques du 1<sup>er</sup> comme du 2<sup>nd</sup> degré rompus aux épreuves orales des examens et concours. Ils respectent la charte de déontologie qui prône la neutralité des questions comme la bienveillance de l'intention.

Ainsi, si l'enchaînement des questions a pu donner à penser à certains candidats qu'il y a une forme "d'acharnement", l'intention est toujours d'évaluer par des questionnements successifs, la capacité du candidat à prendre une distance réflexive sur une affirmation ou à mettre en critique une expérience.

Un formateur académique est amené à former des publics variés avec des attentes tout aussi diverses, il est donc important pour le jury d'évaluer la réflexion du candidat, sa capacité à réagir face à des questions qui peuvent être déstabilisantes, à percevoir la construction d'une argumentation sur une question dont il ne possède pas toujours l'ensemble des éléments de réponse.

Lorsqu'un candidat, dans son rapport d'activité comme au cours de sa présentation orale, déroule une carrière d'enseignant sans apporter les éléments d'une expérience où il aurait fait preuve, d'une manière ou d'une autre, d'un engagement dans l'accompagnement, la formation d'enseignants ou de néo-professeurs, il est alors compliqué au jury d'évaluer - au-delà d'entendre la volonté du candidat à "*faire de la formation*" - sa capacité à prendre un recul analytique sur l'andragogie.

Cette épreuve n'est pas un *rendez-vous de carrière* qui permettrait de prendre acte d'un parcours au service des élèves, mais bien le repérage du potentiel, de la capacité, des connaissances, du recul critique, de la polyvalence, de l'ouverture d'esprit ou même parfois de la loyauté d'un enseignant expérimenté à assurer la montée en compétence professionnelle de ses pairs.

En un mot, c'est une certification de l'aptitude d'un candidat à assurer potentiellement les fonctions de formateur avec un rayonnement académique ; dont l'acronyme est CAFFA.

## Éléments de cadrage :

Comme dans tous les examens et concours, seuls les arrêtés et circulaires donnent la définition des épreuves ; toute la littérature "*apocryphe*" publiée dans les rapports de jurys, sur les sites en ligne et autres documents disponibles sur le web, ne sont que du commentaire qui n'engage que leurs auteurs.

Ceci étant dit, nous conseillons toutefois de lire les publications des différents jurys académiques qui ont acquis au cours des quatre sessions du CAFFA une réelle expérience, un recul dont nous ne disposons pas en Nouvelle-Calédonie.

L'ensemble des textes de cadrage ont été publiés au BOEN n°30 du 23 juillet 2015

[http://www.education.gouv.fr/pid285/bulletin\\_officiel.html?pid\\_bo=32781](http://www.education.gouv.fr/pid285/bulletin_officiel.html?pid_bo=32781) :

- décret n°2015-885 du 20 juillet 2015,
- arrêté du 20 juillet 2015 portant sur l'organisation du certificat d'aptitude aux fonctions de formateur académique ;
- circulaire n°2015-110 du 21 juillet 2015 parue au BO n° 30 du 23 juillet 2015,
- BO n° 30 du 23 juillet 2015 : référentiel des compétences professionnelles du formateur de personnels enseignants et éducatifs

En particulier, le référentiel de compétences professionnelles du formateur de personnels enseignants précise les quatre domaines qui constitueront les observables de l'évaluation :

- penser - concevoir - élaborer

- mettre en œuvre - animer
- accompagner l'individu et le collectif
- observer - analyser - évaluer

[https://cache.media.education.gouv.fr/file/30/29/9/perso4096\\_annexe1\\_452299.pdf](https://cache.media.education.gouv.fr/file/30/29/9/perso4096_annexe1_452299.pdf)

## Le rapport d'activité :

L'entretien s'appuie sur un dossier fourni par le candidat qui comprend un **rapport d'activité** (cinq pages maximum hors annexes), le(s) rapport(s) d'inspection.

À la différence de l'épreuve écrite d'admissibilité de certains concours internes où il est demandé aux candidats de produire un dossier de *reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle*, le RAEP, les textes qui encadrent le CAFFA ne précisent ni un format particulier, ni une typographie à respecter, ni encore des contraintes de marge.

Cependant le bon sens voudrait qu'on considère toutefois que le rapport d'activité est avant tout le premier médium avec lequel le candidat entre en relation d'échange avec les membres du jury.

Sans imposer de norme particulière et tout en laissant à chaque candidat l'originalité de la forme de son rapport d'activité, les jurys invitent les futurs candidats à considérer que ce dossier est avant tout un **support de communication** qui permet au jury d'apprécier les éléments du rapport d'activité en concordance avec les contenus de l'exposé.

Le jury s'est étonné au cours de la session 2019 de lire des rapports d'activité où n'apparaissait pas le nom du candidat par exemple, des rapports d'activités d'une page avec une typographie proche de l'illisible, qui proposait un curriculum vitae succinct sans mettre en valeur quelques éléments saillants permettant de témoigner d'une expérience de formation ou d'accompagnement de pairs.

Nous invitons les futurs candidats à considérer que le rapport d'activité n'est pas forcément un compte rendu linéaire d'une carrière professionnelle, mais peut-être une façon de prendre un recul analytique et réflexif sur ses expériences pour en dégager par exemple la manière dont le candidat a acquis (ou est en cours d'acquisition) dans le cadre de ses différentes expériences professionnelles, les quatre domaines de compétences proposées par le référentiel.

## L'exposé, ou comment faire preuve aussi de l'usage des outils numériques :

Le candidat dispose de 15 minutes pour mener un exposé où il reprendra évidemment les éléments du rapport d'activité et où il développera plus avant l'expérience qu'il a acquise dans la formation de formateurs.

Considérant que l'un des observables pour l'évaluation de cette épreuve d'admissibilité est la *capacité du candidat à faire usage des outils numériques pertinents et à bon escient*, il est vivement conseillé aux candidats de proposer une présentation visuelle via une application numérique.

Nous constatons d'une session à une autre que la majorité des candidats disposent de compétences satisfaisantes pour utiliser une présentation *power point*. Cependant, nous nous interrogeons sur l'intérêt de présenter des pages de textes ou des schémas complexes qui monopolisent l'attention des membres du jury tout en réduisant les possibilités du candidat "*d'intéresser son jury*". Parfois, la projection de quelques mots clés ou de concepts sont plus pertinents pour éclairer en contre-point la réflexion du jury.

Cette phase de "*l'exposé*" va déterminer - plus encore que la lecture du "*rapport d'activité*" - la nature des échanges avec le jury qui succéderont à la présentation.

En effet, il est attendu d'un (futur) formateur qu'il fasse preuve de clarté dans le développement de son propos, mais aussi qu'il sache adopter un positionnement relationnel avec son auditoire (auditoire captif puisque les membres du jury s'abstiennent de réagir pendant les 15 minutes de la présentation).

La présentation est un temps pendant lequel le candidat présente ses compétences, mais aussi ses qualités d'expression face à un jury.

Il est conseillé aux futurs candidats de s'entraîner à cet exercice de présentation orale qui donne aux membres du jury des informations déterminantes sur la capacité du candidat à communiquer, à entrer en relation avec ses pairs, avec d'autres professionnels de l'enseignement ou de la formation. Un entretien se prépare aussi bien sur le fond que sur la forme ; l'image renvoyée est importante.

## L'échange avec les membres du jury :

Le temps d'échange est fixé à 30 minutes et il est défini par les textes de la manière suivante :

« *L'entretien avec le jury a pour objet d'apprécier la **motivation du candidat** à devenir formateur, **son expertise professionnelle**, sa **réflexion didactique, pédagogique et éducative**, sa **capacité à communiquer** avec d'autres professionnels de l'enseignement et de la formation. Il vise à évaluer la **capacité d'analyse** du candidat sur ses propres pratiques. Il permet également d'apprécier son investissement dans le projet d'école ainsi que sa connaissance de l'environnement social et culturel de l'école. »*

Si les membres du jury perçoivent relativement clairement les motivations du candidat à devenir formateur, une part importante des questions sont formulées pour apprécier son expertise professionnelle et sa réflexion didactique et pédagogique.

L'expérience montre que les questions sont souvent induites par la présentation du candidat, les membres du jury s'appuyant plus rarement sur le rapport d'activité pour poser leurs questions. La présentation orale doit donc apporter une **réelle plus-value** au dossier mis à la disposition des membres du jury.

Comme les rapports de jury des concours le rappellent systématiquement, le jury n'attend pas de réponse prédéterminée ou précise, mais par son questionnement il tente d'amener le candidat à faire la preuve de sa réflexion.

Puisqu'un formateur académique peut être amené à intervenir sur un champ transversal dans l'accompagnement des réformes et la montée en compétences des enseignants, les questions des membres du jury portent sur la manière d'amener des adultes à faire évoluer leurs pratiques professionnelles.

Les candidats doivent anticiper ces questionnements sur l'andragogie, la résistance au changement des professionnels dans le cadre des réformes.

Le candidat doit s'attendre **à se décentrer** de sa pratique d'enseignant en classe pour se projeter sur la posture de formateur.

Cela peut signifier, par exemple, de transformer les : « *Moi dans ma classe, je monte des projets interdisciplinaires qui font progresser les élèves* » par « *la conception et la mise en œuvre de projets pédagogiques interdisciplinaires m'ont amené à adopter des compétences professionnelles nouvelles que je pense pouvoir transférer dans d'autres situations ...* ».

En outre, il n'est pas concevable qu'un candidat aux fonctions de formateur "académique" ne soit pas au courant des évolutions importantes et récentes de notre métier : loi de refondation, nouveaux programmes, refonte du socle, rénovation de l'école primaire, l'enseignement par compétences et par conséquent l'évaluation par compétences que cela soit à l'école, au collège comme au lycée.

## Croisement des résultats :

L'analyse des résultats permet de mesurer l'engouement qu'a suscité l'ouverture du registre des inscriptions au CAFFA en 2018. Cette certification répondait à un réel besoin des *chargés de mission d'inspection* qui assuraient depuis des années la montée en compétence des enseignants de la Nouvelle-Calédonie afin d'obtenir une validation de leur niveau d'expertise.

C'est la raison pour laquelle le nombre de CMAI ainsi que le nombre de professeurs agrégés a été largement supérieur à la session 2018 par rapport à la session 2019.

	session 2018	session 2019
nombre de candidats présents :	22	15
nombre de candidats admissibles :	16	7
pourcentage de réussite :	73%	47%
nb d'agrégés par rapport au nb de présents	45%	13%
nb d'agrégés admissibles par rapport au nb agrégés présents :	90%	100%
nb de CMAI par rapport au nb de présents	27%	0
nb de CMAI admissibles par rapport au nb de CMAI présents	100%	x

Nous avons pu observer à cette session 2019, la candidature de professeurs qui n'avaient jamais mené de formation pour adultes, mais qui avaient une réelle envie de diversifier leurs publics.

Cette évolution du profil des candidats d'une session à une autre a été observée dans les académies métropolitaines, puisque cette possibilité de certification offre des perspectives professionnelles de diversification du métier d'enseignant.

En guise de conclusion :

Le certificat d'aptitude aux fonctions de formateur académique est une validation d'un parcours déjà opéré dans l'accompagnement ou la formation de ses pairs ; et en même temps une reconnaissance d'un potentiel qui pourrait être mis à la disposition de l'ensemble de la communauté éducative.

Il ne s'agit pas d'une autorisation accordée à un enseignant pour devenir formateur, mais bien la reconnaissance d'un processus et d'un parcours de formation afin d'acquérir l'ensemble des compétences pour être un formateur académique.

Nous incitons vivement les futurs candidats à prendre en compte ces attentes et à solliciter en amont leur inspection pédagogique de tutelle pour faire part de leur volonté d'être associés comme professeur-tuteur, puis comme formateur à des stages disciplinaires.

Nous conseillons aux candidats qui auraient été ajournés lors de ces sessions de considérer que ce n'est pas leur carrière professionnelle d'enseignant qui est remise en cause, mais souvent leur difficulté à se positionner comme de futurs formateurs d'adultes ; fonction difficilement concevable lorsque l'on n'a jamais fait de la formation de pairs.

Les jurys encouragent les candidats refusés à poursuivre leur chemin dans la réflexion et l'action, afin de construire progressivement leur positionnement de formateur en devenir.

Nous leur recommandons de considérer cet ajournement non comme un échec, mais bien comme la nécessité de consolider une expérience et des compétences de formateur de formateurs.

Des références à une bibliographie pourtant riche, à des textes fondateurs ou rapports d'expérimentation, sont vivement attendues. Et c'est en ce sens que nous avons apporté des conseils et commentaires précis sur la grille d'évaluation qui est systématiquement transmise au candidat à l'issue de la publication des résultats.

Annexes :

Grille d'évaluation de l'épreuve d'admissibilité.



<b>Certificat d'Aptitude aux fonctions de Formateur Académique</b>		
<b>épreuves d'admissibilité</b>		
<b>Candidat :</b>	Nom :	Affectation :
	Prénom :	Discipline :

Présentation du **rapport d'activité** : itinéraire professionnel et expérience significative dans l'accompagnement et la formation :

Critères	TI	I	S	TS
Capacité du candidat à se présenter en dégagant les lignes de force de son parcours :				
Capacité à s'adapter à une diversité de public, à des contextes scolaires et éducatifs variés :				
Implication du candidat dans la vie de sa discipline au spécialité dans des projets éducatifs à l'échelle de l'établissement, du district, du bassin de formation :				
Participation du candidat à des actions de formation et son intérêt pour la formation :				
Capacité du candidat à faire usage des outils numériques pertinents et à bon escient				

TI : très insuffisant      I : insuffisant      S : satisfaisant      TS : très satisfaisant

L'entretien avec le jury :

Critères	TI	I	S	TS
Motivation du candidat à devenir formateur :				
Expertise professionnelle du candidat :				
Réflexion didactique, pédagogique et éducative du candidat :				
Capacité du candidat à communiquer avec l'autres professionnels de l'enseignement et de la formation :				
Capacité du candidat à l'analyse sur ses propres pratiques :				
Investissement du candidat dans le projet d'établissement ainsi que sa connaissance de l'environnement social et culturel de celui-ci :				

TI : très insuffisant      I : insuffisant      S : satisfaisant      TS : très satisfaisant